

Centre régional d'Aide aux Communes

-

Déclaration de politique anti-fraude

Introduction

Le Centre régional d'Aide aux Communes s'engage à maintenir des normes juridiques, éthiques et morales élevées, à respecter les principes d'intégrité, d'objectivité et d'honnêteté et affirme son **opposition à la fraude et la corruption** dans la conduite de ses activités.

L'objectif de cette politique est de promouvoir une culture qui dissuade les activités frauduleuses et facilite la prévention et la détection de la fraude ainsi que le développement de procédures qui seront utiles dans les enquêtes sur des cas de fraudes et les infractions qui y sont liées et qui garantiront que ces cas seront traités de manière appropriée en temps voulu.

Le terme « **fraude** » est généralement utilisé pour décrire toute une série de fautes y compris le vol, la corruption, le détournement de fonds, le versement de pots-de-vin, la falsification, les déclarations erronées, la collusion, le blanchiment d'argent et la dissimulation de faits déterminants. La fraude suppose souvent le recours à la tromperie en vue de tirer un avantage à des fins personnelles, pour le compte d'une relation ou d'un tiers – l'intention est l'élément essentiel qui distingue la fraude de l'irrégularité. La fraude n'a pas uniquement une incidence financière potentielle, elle peut également nuire à la réputation d'une organisation chargée de gérer des fonds publics de manière efficace et efficiente.

La « **corruption** » est définie comme l'abus de pouvoir à des fins privées.

Il y a « **conflit d'intérêts** » lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions officielles d'une personne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt, par exemple un demandeur ou un destinataire des fonds publics.

Responsabilités

Au sein du Centre, la responsabilité générale de la gestion du risque de fraude et de corruption est confiée au Comité de direction. Il est responsable d'établir et maintenir une politique anti-fraude et de garantir la sensibilisation, l'information et la formation des membres du personnel contractuel et des agents statutaires en matière de lutte contre la fraude.

Signalement des cas de fraude

Le Centre dispose de procédures pour le signalement des cas de fraude, aussi bien en interne qu'auprès des autorités compétentes.

Tous les signalements de cas de fraude commise au sein du Centre seront traités dans la plus stricte confidentialité et conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2022 portant les dispositions diverses relatives au signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public.

En outre, les membres du personnel contractuels et les agents statutaires du Centre sont soumis à l'article 29 du code d'instruction criminelle qui les oblige à signaler, sans délai, toute fraude ou soupçon de fraude au Procureur du Roi compétent.

Mesures anti-fraude

Le Centre met en place des mesures anti-fraude proportionnées sur la base d'une évaluation approfondie du risque de fraude. Plus précisément, le Centre utilise des outils pour détecter les opérations risquées et s'assurent que les membres du personnel contractuel et les agents statutaires ont connaissance des risques de fraude et sont sensibilisés et informés sur la lutte contre la fraude. Le Centre mène un examen rigoureux et dans les délais de tous les cas de fraude suspectés ou réels qui sont survenus en vue d'améliorer leur système de gestion et de contrôle interne si nécessaire.

Conclusion

La fraude peut se manifester de différentes manières. Le Centre maintient une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la fraude et de la corruption, et dispose d'un système de contrôle solide conçu pour prévenir et détecter, autant que possible, les fraudes et corriger leur incidence, si elles surviennent.

La présente déclaration de politique ainsi que toutes les procédures et stratégies pertinentes sont soutenues par le Comité de direction du Centre qui les examinera et les mettra à jour de manière continue.